

JG/HM

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

PORTO-NOVO, le 30 NOVEMBRE 1961

*cl*  
*27*

-----  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

-----  
MINISTERE DES AFFAIRES INTERIEURES ET DE LA DEFENSE  
-----

(D) ECRET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

SOMMAIRE:  
Nomination  
-----

N° 383 /PR/CAB/MAID. ANNEE 1961.  
-----

(E) PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- VU la Loi N°60/36 du 26 Novembre 1960 portant Constitution de la République du Dahomey ;
- VU la Loi N°59/I6/ALD du 9 Juillet 1959 fixant la liste des Emplois supérieurs de la République du Dahomey dont la nomination des titulaires est faite par le Président de la République , le Conseil des Ministres étant obligatoirement entendu ;
- VU les nécessités de service ;
- SUR la proposition du Ministre des Affaires Intérieures et de la Défense ;
- LE Conseil des Ministres entendu ;

(D) E C R E T E :  
-----

AMPLIATIONS:

- ORIGINAL. I
- JORD. I
- MAI. 4
- MFPT. I
- SAC. 8
- PCM. 8
- MF. I
- DP. 2
- CF. I
- SF. 5
- FP. I
- FB. I
- CD. I
- TRESOR. I
- INFO-RADIO. I
- DEP. CENTRE. I
- S/P ABOMEY. I
- INTERESSE. I

ARTICLE 1<sup>er</sup>. Mr. BANDEIRA Robert, Attaché des cadres de la catégorie B. des Services Administratifs et Financiers de la République du Congo, est nommé Sous-Préfet d'Abomey en remplacement de Mr. DAGA Célestin, Secrétaire d'Administration, qui a reçu une autre affectation.

ARTICLE 2<sup>e</sup>. Le présent décret, qui aura effet à compter de la date de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera ./.-

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Par LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE  
Le Ministre des Affaires Intérieures  
et de la Défense,

M. AROUNA.

*H. Maga*  
H. MAGA